

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

MME GALLARDO OLIVIA
BAT 5 - AV DE CARNOUX
HLM LE HAMEAU DES GORGUETTES
13260 CASSIS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0100292353427

Référence du document : 22 B3 6341378 23
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :
BAT 5 - AV DE CARNOUX
HLM LE HAMEAU DES GORGUETTES
13260 CASSIS

Numéro FIP 131 81 22 0669509789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 22/05/2022

Somme qu'il vous reste à payer

3 278,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2022 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 31 188
Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	35953	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3595	
Pensions, retraites, rentes.....	5413	
Abattement spécial de 10%.....	- 541	
Salaires, pensions, rentes nets.....	37230	37230
Revenu brut global.....		37230
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰		
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶		
Total des charges déduites¹¹.....	Montant déclaré 6042	Montant retenu 6042
Revenu imposable.....		31188
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		3278
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		3278
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :		3278
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....		3278
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		31188
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des		
Suite en page suivante >>>		

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUÉILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2020.....	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253